

InfoRETRAITE

SERVICES DE RENTES DE RETRAITE
JANVIER 2021



Annonce de modification des frais de transaction pour les membres

En 2021, certains frais de transaction seront modifiés pour les participants. Le tableau à la page suivante présente toutes les améliorations et modifications à venir, ainsi que la date prévue pour leur mise en œuvre. Les frais de transaction qui ne sont pas mentionnés demeureront les mêmes; tout changement futur vous sera communiqué directement, par nous ou par l'intermédiaire de votre employeur ou promoteur de régime. (Remarque : vous continuerez à payer les frais de gestion des placements, conformément à votre livret de régime ou à votre barème de frais.)

InfoRETRAITE

SERVICES DE RENTES DE RETRAITE
JANVIER 2021

Sommaire de la transaction	Types de régimes touchés	Montant actuel des frais	Montant révisé des frais	Date d'entrée en vigueur
Retrait en espèces (autorisé et défini par les modalités de votre régime)	REER collectif, régime de retraite à cotisations déterminées, régime de participation différée aux bénéficiaires	Au-delà du nombre de retraits gratuits prévu par votre régime, 50 \$ par retrait	Au-delà du nombre de retraits gratuits prévu par votre régime, 25 \$ par retrait	1 ^{er} janvier 2021
Retrait en espèces (autorisé et défini par les modalités de votre régime)	Compte d'épargne libre d'impôt collectif	Premier et deuxième retraits au cours d'une année civile, aucuns frais	Premier et deuxième retraits au cours d'une année civile, aucuns frais	1 ^{er} janvier 2021
		Troisième retrait et retraits suivants, 50 \$ par retrait	Troisième retrait et retraits suivants, 25 \$ par retrait	
Frais de transfert entre fonds	Tous les types de régimes	Quatre premières transactions par an, aucuns frais 25 \$ pour la cinquième transaction et les suivantes	Aucuns frais sur les transactions effectuées en ligne Frais inchangés si la demande est présentée sur papier	1 ^{er} juillet 2021
Frais d'opération à court terme	Tous les types de régimes	Sans objet	Voir la description sous le tableau	1 ^{er} juillet 2021
Transfert personnel de fonds enregistrés à une autre institution financière	Tous les types de régimes	50 \$ par transfert, si ce type de transaction est prévu par votre régime	50 \$ par transfert* (à l'exclusion des transferts résultant du décès du participant)	1 ^{er} juillet 2021
Chèque sans provision	Tous les types de régimes	25 \$ par chèque sans provision, si ce type de transaction est prévu par votre régime	25 \$ par chèque sans provision	1 ^{er} juillet 2021

* Si le transfert complet est effectué d'un coup, les frais sont facturés une seule fois pour tous les types de régimes.

Frais d'opération à court terme sur les fonds distincts :

Une opération à court terme survient lorsqu'un participant effectue plusieurs transactions d'achat et de vente dans le but d'anticiper les fluctuations du marché et d'accroître le rendement de son compte. Cela dit, les techniques d'anticipation des fluctuations du marché fonctionnent rarement. Par ailleurs, les opérations à court terme peuvent toucher tous les participants du fonds distinct et nuire au rendement de ce dernier. Pour cette raison, nous nous réservons le droit de facturer des frais de 2 % si vous effectuez un transfert vers un fonds, duquel vous faites un transfert vers un autre fonds dans une période de 30 jours. Ces frais ne seront pas facturés pour les transactions touchant des fonds du marché monétaire et ne s'appliquent qu'aux transferts interfonds – pas aux dépôts ni aux retraits.

Restez fidèle à vos objectifs de retraite

L'année dernière, nous avons assisté à une montée en flèche du chômage et à une baisse des taux d'intérêt. Le S&P 500, un indice boursier américain, a connu sa baisse la plus rapide (dans le cadre du marché baissier de janvier-mars) et sa hausse la plus rapide en 50 jours (dans le cadre du marché haussier d'avril-juin). Outre ses répercussions sanitaires et sociales considérables, la pandémie de COVID-19 a entraîné une volatilité du marché sans précédent qui vient compliquer la planification de la retraite.

La bonne nouvelle, c'est que l'histoire a montré que les marchés ont tendance à augmenter au fil du temps. Votre portefeuille d'épargne-retraite a été conçu pour vous aider à traverser des tempêtes comme celle-ci.

Si le rythme de la reprise est incertain, vos objectifs de retraite ne le sont pas. Votre meilleure stratégie consiste à vous en tenir à votre plan, qui est basé sur votre tolérance au risque et votre horizon de placement, et non sur les soubresauts du marché. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que le fait de profiter des meilleurs jours d'un marché haussier peut considérablement augmenter vos rendements.

Voici des conseils pour maintenir le cap :

- **Revoyez vos objectifs.** Vos raisons initiales d'investir étaient le fruit d'une mûre réflexion en fonction de votre situation personnelle. Assurez-vous que vos priorités financières n'ont pas changé. Si votre principale préoccupation est le rajustement du marché, ne changez rien à votre plan.
- **Passez en revue vos placements.** Les placements de votre portefeuille sont-ils toujours adaptés à vos objectifs personnels? Si ce n'est pas le cas, communiquez avec votre conseiller en sécurité financière, qui vous aidera à explorer d'autres options de placement, plus appropriées dans le cadre de votre programme de retraite.
- **Vérifiez votre tolérance au risque et votre horizon de placement.** La volatilité est une caractéristique normale du cycle du marché. Demandez-vous quel type d'investisseur vous êtes en fonction des fluctuations que vous pouvez supporter et de vos possibilités de croissance. Il peut être nécessaire de modifier votre date de retraite ou d'autres objectifs.
- **Continuez de privilégier équilibre et diversification.** Les portefeuilles les plus solides intègrent différents types d'actifs, provenant de différents secteurs et continents. Ils sont par ailleurs élaborés et gérés de manière à résister aux fluctuations temporaires, en vue d'une croissance à long terme.
- **Augmentez la part de votre épargne.** Qu'il s'agisse de constituer un fonds d'urgence ou de remplir votre bas de laine, économisez régulièrement et autant que vous le pouvez. Exploitez la magie des intérêts composés!

Prenez le contrôle de votre épargne-retraite

Vous voulez des mises à jour utiles? Vous souhaitez apporter des changements à votre compte? Votre régime d'épargne CUMIS vous donne accès à une multitude d'outils et de ressources permettant de gagner du temps. Consultez-les à partir de la page d'accueil de cumis.com, en utilisant votre identifiant personnel et sécurisé du service des retraites.

- **Site Web :** Gérez vos actifs (en les modifiant et en les rééquilibrant au besoin) et vos renseignements personnels, consultez les documents relatifs à vos placements, et plus encore. Assurez-vous que votre adresse électronique est à jour dans vos renseignements personnels; vous pourrez ainsi recevoir des avis lorsque vos relevés de compte ou d'autres renseignements sur vos transactions seront publiés sur votre compte.
- **Calculatrice d'épargne-retraite :** Faites le point facilement sur vos sources de revenus à la retraite – y compris vos économies personnelles, votre épargne collective CUMIS, vos prestations de la Sécurité de la vieillesse et le Régime de pensions du Canada – en un seul et même endroit. Non seulement vous obtenez des projections qui vous donnent une vue complète de votre préparation à la retraite, mais vous pouvez conserver la trace des calculs et des changements pour vous en servir plus tard.
- **NOUVEAU! Clavardage en direct :** Cette nouvelle fonction, facile à utiliser, vous est proposée quand vous ouvrez une session dans votre compte. Vous avez une question relative aux régimes d'épargne? Obtenez une réponse en temps réel (les jours ouvrables, entre 8 h et 20 h, HNE).

Prenez note des nouveaux noms de fonds

Nous avons révisé les noms des fonds de placement indiqués dans le tableau ci-dessous. D'ici février 2021, les aperçus de ces fonds (rapports jusqu'au 31 décembre 2020) seront affichés sur notre site Web.

Ancien nom	Nouveau nom
CUMIS Special Equity Fund (Ethical)	Fonds d'actions spéciales CUMIS (Éthique)
CUMIS Canadian Equity Fund (Ethical)	Fonds d'actions canadiennes CUMIS (Éthique)
CUMIS International Equity Fund (Ethical)	Fonds d'actions internationales CUMIS (Éthique)
CUMIS Select Income (RS) Portfolio (NEI Ethical)	Portefeuille ER Sélect revenu CUMIS (NEI Éthique)
CUMIS Select Conservative (RS) Portfolio (NEI Ethical)	Portefeuille ER Sélect conservateur CUMIS (NEI Éthique)
CUMIS Select Balanced (RS) Portfolio (NEI Ethical)	Portefeuille ER Sélect équilibré CUMIS (NEI Éthique)
CUMIS Select Growth (RS) Portfolio (NEI Ethical)	Portefeuille ER Sélect croissance CUMIS (NEI Éthique)

Date limite pour vos cotisations REER pour 2020

À titre de rappel, les cotisations REER pour l'année d'imposition 2020 seront acceptées jusqu'au 1^{er} mars 2021. Ne manquez pas l'occasion d'accroître votre épargne dans un REER et, ce faisant, de réduire votre impôt sur le revenu pour 2020.

Vérifiez quels sont vos droits de cotisation à un REER pour 2020 de l'une des façons suivantes :

- Consultez votre avis de cotisation de 2019.
- Appelez le Système électronique de renseignements par téléphone (SERT) de l'Agence du revenu du Canada au 1-800-267-6999.
- Inscrivez-vous à « Mon dossier » sur le site de l'Agence du revenu du Canada, à l'adresse canada.ca/fr/agence-revenu.

Les Services de rentes de retraite de CUMIS seront heureux de recevoir vos commentaires et de répondre à vos questions. Utilisez la fonction « Clavardage en direct » (les jours ouvrables, entre 8 h et 20 h, HNE) lorsque vous ouvrez une session dans votre compte de services de retraite. Vous pouvez aussi nous appeler ou nous envoyer un courriel : Numéro sans frais : 1-855-889-5096 (entre 8 h et 20 h, HNE, les jours ouvrables) | Courriel : groupwealthadmin@cumis.com
CUMIS Retirement Services, P.O. 5065, 151 North Service Road, Burlington (Ontario) L7R 4C2